



# Le P'tit Paradis du Lac Rose



## Règlements

### Règlements généraux

Pour tout manquement, les propriétaires se donnent le droit de résilier le contrat et de vous expulser du chalet sans aucun remboursement.

Les règlements du chalet s'appliquent à tous les membres de votre groupe. Le locataire est tenu responsable des actions de toute autre personne se trouvant sur le lieu loué.

Le locataire doit nous aviser sur-le-champ de tout bris ou dommage causé durant son séjour et est responsable des dommages matériels survenus dans ou sur l'immeuble loué pendant la période de location, et ce, pour quelque raison que ce soit, sauf les dommages résultants d'un vice de construction, défaut d'entretien ou de catastrophes naturelles.

Les meubles et objets à la disposition du locataire doivent être traités avec soin et utilisés uniquement pour l'usage auquel ils sont destinés. Le locataire est responsable de tout meuble ou objet endommagé, de tout dommage causé au lieu loué, incluant le terrain et les équipements extérieurs.

Le locataire ne peut céder ses droits de location ni sous-louer l'immeuble.

Le non-respect d'un ou plusieurs règlements indiqués sur le contrat de location entrainera automatiquement une pénalité équivalente au dépôt de sécurité. Le bris de tout équipement sera chargé au prix coûtant à même le dépôt de sécurité. Dans le cas de bris majeur dont la valeur est supérieure au dépôt de sécurité, la balance sera facturée à la personne responsable de la location.

**Vous devez respecter le nombre de personnes indiqué au contrat durant votre séjour.** Dans le cas où il y aurait un ajout de personne pour une ou des nuitées ou de la visite durant votre séjour, vous devez aviser les propriétaires par téléphone et/ou par écrit, afin d'avoir leur approbation avant de les inviter. Des frais peuvent s'appliquer. Sans le consentement des propriétaires, ou en cas de non-respect, une expulsion sans remboursement est possible.

Vous devez respecter l'heure de départ, qui est de 11 h. Le non-respect de l'heure de départ engendrera une pénalité de 50\$, ainsi que 50 \$ pour chaque heure successive.

### Règlements du chalet

- ∨ Il est formellement interdit de fumer dans le chalet (cigarettes, cannabis, vapoteuse, etc.). Dans un cas de non-respect, vous serez également responsable de payer pour qu'une compagnie désinfecte, ionise et nettoie tout le chalet. Si des odeurs de fumée ou des traces de cigarettes sont détectées dans le chalet, des frais de nettoyage seront retenus sur la caution.
- ∨ Il est interdit de déplacer les meubles dans le chalet.
- ∨ Il est également interdit de débrancher ou de modifier les installations électroniques comprises dans le chalet (télévision, lecteur DVD, modem, routeur, internet.)
- ∨ Dans la mesure du possible, il est préférable de circuler dans le chalet sans chaussures.
- ∨ Le client devra laisser le chalet dans la même condition qu'à son arrivée. Vider toutes les poubelles et les mettre dans la poubelle extérieure.
- ∨ Faire la vaisselle, **vider son lave-vaisselle** et la placer au même endroit prévu au début de la location.
- ∨ À la fin de votre séjour, vous avez la responsabilité de déposer tous les draps et les literies souillés devant le bain. **Prière de ne pas retirer les couvre-matelas.**
- ∨ À la fin de votre séjour, vous avez la responsabilité de déposer les serviettes, guenilles et tous autres articles humides ou mouillés dans le bain.
- ∨ Il est important de vous assurer que la porte patio et les fenêtres de la maison seront fermées lors des pluies ou de votre absence.

- ✘ Il est important de toujours garder la porte d'entrée fermée.
- ✘ Si vous engendrez des frais supplémentaires avec le câble et l'internet, ceux-ci vous seront facturés.
- ✘ Il est strictement interdit de mettre tout article susceptible de brûler les surfaces sur les comptoirs et la table de la cuisine (poêle, tasse à café, assiette, chaudron, etc.)
- ✘ Vous avez la responsabilité de placer des napperons, des sous-verres ou des sous-plats en liège sur la table de la salle à manger.
- ✘ Il est strictement interdit d'utiliser du propane, de l'essence ou du combustible à fondue dans le chalet.
- ✘ Il est interdit de pénétrer dans la garde-robe au sous-sol. (près des escaliers avec le cadenas)
- ✘ Vous devez ranger les DVD, cassettes vidéo, CD et jeux de société au même endroit.
- ✘ Dans les toilettes, seul le papier hygiénique doit être jeté (aucune serviette, tampon, lingette, **papier mouchoir**, etc.) et rien ne doit être également jeté dans les lavabos, l'évier et la baignoire. Si ces éléments bouchent la tuyauterie ou la fosse septique, vous devrez payer la facture du plombier ou autres et les réparations des dégâts.
- ✘ **Le locataire ne doit jamais débrancher le TP-Link. (Wi-Fi) ( le module rond blanc sur le petit banc noir et rouge à côté du divan)**
- ✘

### Animaux

- ✘ **Pour des raisons d'allergie, aucun animal n'est permis au chalet et sur le terrain.** Dans un cas de non-respect, vous serez responsable de payer pour qu'une compagnie désinfecte, ionise et nettoie tout le chalet.

### Fêtes, musique et nuisance sonores

- ✘ Afin d'assurer la tranquillité des résidents du secteur, il est interdit de faire des fêtes. (Aucun bruit ni musique excessive ne seront tolérés, tant en l'intérieur qu'à l'extérieur, ne seront tolérés.
- ✘ La musique doit être écoutée de façon acceptable (ne pas déranger les voisins). Il est préférable de ne pas faire de bruit avant 9 h ou après 22 h.
- ✘ Les feux d'artifice sont interdits.

### Embarcations

- ✘ Veuillez également noter que l'utilisation d'amplificateurs ou de haut-parleurs extérieurs est proscrite afin de préserver la quiétude du voisinage. Toute activité générant du bruit doit se faire dans le respect des heures permises et du calme ambiant.
- ✘ Il est strictement interdit d'utiliser les embarcations du chalet 2565 (celui qui est à gauche en regardant le lac) \* aucun transfert d'embarcations
- ✘ Il est strictement interdit d'utiliser un bateau et une embarcation à moteur sur le Lac Rose.
- ✘ Vous avez la responsabilité de vous assurer de barrer les embarcations extérieures lorsque vous ne vous en servez pas.
- ✘ Vous avez la responsabilité de replacer les embarcations sur le rack après usage.
- ✘ Il est strictement interdit de traîner les embarcations sur le gazon. Pour tout bris, vous devrez payer les frais pour les remplacer.
- ✘ Vous avez la responsabilité de porter une veste de flottaison, lorsque vous êtes à l'eau. Il est très important de remettre les clés au même endroit après utilisation.
- ✘ Ne pas enlever les bouchons des embarcations, svp. Ou du moins, les remettre à leur place après avoir enlevé l'eau dans les embarcations.
- ✘ Il est également important de respecter le nombre maximum d'usagers pour chaque embarcation.

### Règlements extérieurs

- ✘ **La réglementation municipale en vigueur doit être respectée en tout temps. La vitesse maximale dans les rues est de 25 km/h.**
- ✘ Il est strictement interdit d'installer une tente, une roulotte ou tout véhicule récréatif sur le terrain.
- ✘ Vous avez la responsabilité de stationner tous les véhicules dans l'aire de stationnement du chalet. Aucun véhicule sur le bord de la route, de chaque côté de l'allée centrale et sur la pelouse.

- ✚ Vous avez la responsabilité de déplacer vos véhicules, afin de faciliter le déneigement.
- ✚ Vous devez débayer les escaliers, le balcon et le chemin menant au sauna, s'il neige durant votre séjour. Il est strictement interdit de circuler en motoneige, VTT ou motocross sur le terrain et la pelouse.
- ✚ Vous devez vous assurer qu'aucun feu extérieur ne soit actif lors de votre absence. Vous avez l'obligation d'être présent lors des feux.
- ✚ Il est strictement interdit d'allumer un feu, ailleurs qu'aux endroits prévus à cet effet.
- ✚ Vous devez respecter une petite quantité à la fois dans le foyer.
- ✚ Il est important de toujours être en présence de vos enfants (feux et lac à proximité).
- ✚ Vous avez la responsabilité de vérifier si les feux extérieurs sont permis lors de votre séjour.
- ✚ Vous avez la responsabilité de ranger les objets dans le cabanon au même endroit après l'utilisation.
- ✚ Il est préférable de fermer le parasol lorsqu'il n'est pas utilisé.
- ✚ Il est interdit d'utiliser le quai des voisins lorsque vous voulez sortir du lac Rose.
- ✚ Il est interdit d'utiliser tout ce qui est arme à feu, à air comprimé, arc et arbalète.
- ✚ Il est interdit d'aller sur le terrain des voisins.

### **BBQ**

- ✚ Il est important de vous assurer de bien fermer la bombonne de propane du BBQ.
- ✚ Il est important d'être présent en tout temps, lorsque vous utilisez le BBQ.
- ✚ Vous avez la responsabilité de nettoyer et de replacer la housse après l'usage du BBQ.

### **SPA**

- ✚ L'utilisation d'un Spa peut entraîner des risques inhérents à son utilisation, tels que : risque de noyade, coup de chaleur, chutes sur les surfaces glacées.
- ✚ L'utilisation du Spa est aux risques et périls du locataire.
- ✚ Laisser le couvert du spa fermé si vous n'êtes pas dans le spa.
- ✚ Le nombre de personnes autorisées dans le Spa est de 5 personnes à la fois.
- ✚ **Il est interdit d'uriner dans le spa ou à l'extérieur du SPA (veuillez utiliser la salle de bain à l'intérieur de la maison).**
- ✚ **Aucune relation sexuelle dans le spa.**
- ✚ **Dans le spa, il faut utiliser des verres en plastique** (il y a des verres à vin dans l'armoire de cuisine).
- ✚ Ne pas mettre les verres en plastiques dans le lave-vaisselle.
- ✚ **Il est très important pour la qualité de l'eau de prendre une douche avant d'aller dans le spa (surtout si vous avez de la crème solaire, du sable ou du gazon sur le corps).**
- ✚ **Rincer vos pieds dans un plat prévu pour cela juste avant d'aller dans le spa. Il sera près du spa.**
- ✚ **Il est de votre responsabilité (obligation) de mettre les pastilles de chlore dans l'écumoire selon les recommandations que vous recevrez dans un courriel la veille de votre arrivée. Ils seront dans un contenant dans le gazebo.**
- ✚ **Il faut attacher ses cheveux et faire attention à ne rien renverser dans le spa (bière, vin, jus, etc.)**
- ✚ Si vous perdez la qualité de l'eau du Spa par votre négligence, cette situation peut entraîner un changement d'eau complet, des frais de 250\$ plus taxes vous seront facturés.



**Bon séjour !**

**Mélanie et Jean-Marc**

